

Lexique des termes utilisés dans la Loi de programmation militaire 2019-2025

A

- **Action civilo-militaire** : action visant à établir, maintenir ou exploiter les relations entre les forces et les acteurs civils qu'ils soient des organisations internationales, des acteurs privés (ONG, entreprises...), des autorités locales, les populations afin de faciliter les opérations, consolider ou atteindre les objectifs opérationnels.
- **Action militaire** : action menée par des moyens militaires. Les actions militaires sont décidées par le Président de la République. Le Chef d'état-major des armées (CEMA) en assure la direction générale. Une action militaire peut être une action de combat, une action de sécurité, une action d'assistance ou une action sur les perceptions et l'environnement qu'il soit opérationnel, humain ou informationnel.
- **Action préventive** : action militaire visant à anticiper l'apparition de menaces avant qu'elles ne manifestent leur danger réel. Elle a pour but de maintenir les crises en deçà de l'affrontement armé. Elle vise à prévenir l'emploi des moyens militaires de l'adversaire contre les intérêts nationaux, mais ne peut pas prendre la forme d'une agression en premier.
- **Aéronef de combat** : aéronef militaire à voilure fixe ou tournante, destiné à effectuer des missions contre des objectifs aériens, terrestres ou maritimes.
- **Anticipation stratégique** : méthode structurée ayant pour but de dégager à l'horizon 6-24 mois tous les éléments d'appréciation nécessaires au Chef d'état-major des armées (CEMA) pour anticiper un éventuel engagement opérationnel des forces armées ou modifier des déploiements existants.
- **Appui aérien** : toute forme d'appui fourni par des forces aériennes à des forces terrestres ou maritimes.
- **Arme de destruction massive** : type d'arme capable, par la mise en œuvre limitée de forces et de moyens, d'infliger des pertes et des destructions massives allant jusqu'à modifier de façon irréversible l'environnement
- **Autonomie stratégique** : Conduite d'une opération sans avoir à demander à d'autres pays ou alliance des moyens supplémentaires en matière d'effectif, de transport, de renseignement...

- **A400M** : l'A400M est un avion de transport quadrimoteur destiné à réaliser l'aérotransport et l'aérolargage de troupes et de matériels. Il remplacera progressivement la flotte de transport tactique de C160 Transall. Il assurera également des missions d'évacuation sanitaire ainsi qu'un complément à la capacité de ravitaillement aérien. L'A400M dispose à la fois d'une forte vitesse de croisière à haute altitude pour assurer ses missions logistiques rapidement et à grande distance, et d'une capacité à utiliser des terrains sommaires une fois sur théâtre d'opération. Les capacités de l'A400M lui permettent de transporter 25 tonnes sur 4 500 km ou 17 tonnes sur 5 800 km. Il a une charge maximale de 37 tonnes. Il peut également transporter 116 passagers.

B

- **BARRACUDA (SNA)** : le programme Barracuda permettra le renouvellement des 6 SNA actuels (type Rubis), lorsqu'ils auront atteint 35 ans de navigation. Il engage les forces sous-marines pour les cinquante années à venir. Capables de maîtriser de vastes espaces maritimes, d'accompagner le porte-avions, de participer à la sûreté de la force océanique de dissuasion et d'exercer des frappes de précision contre des objectifs terrestres, les BARRACUDA permettront à la Marine nationale de disposer de capacités opérationnelles à la hauteur des exigences de sécurité des Français et de nos ambitions sur la scène internationale.
- **Bases de défense (BdD)** : créées pour certaines dès le 1er janvier 2009, les BdD constituent l'échelon local de la chaîne interarmées des soutiens. Elles correspondent à une aire géographique au sein de laquelle les formations du ministère des Armées bénéficient de soutiens mutualisés et coordonnés. Pour ce faire, des officiers relevant du Chef d'état-major des armées (CEMA) et portant le titre de commandant de base de défense, assurent la responsabilité de l'administration générale et du soutien commun délivrés par les Groupements de soutien de bases de défense (GSBdD). Ils assurent, en outre, la coordination locale des soutiens délivrés par les directions et services du ministère à ces formations et organismes (santé, essences, systèmes d'information et de communication, infrastructure...).
- **Base opérationnelle avancée ou BOA** (*Forward operating base* ou FOB en anglais) : base militaire située en zone de combat, qui assure le soutien logistique des unités de cette zone et contribue à la sécurité et à la bonne exécution des missions opérationnelles.
- **Base opérationnelle projetée ou BOP** (*Deployed operating base* ou DOB en anglais) : base militaire hébergeant une plateforme aérienne, qui est implantée sur un théâtre d'opérations pour assurer le soutien logistique et contribuer à la sécurité et à la bonne exécution des missions opérationnelles.
- **Bioterrorisme** : emploi illégal ou menace d'emploi illégal d'armes ou d'agents biologiques contre les personnes, animaux, plantes ou matériels, afin de contraindre ou d'intimider les gouvernements ou les

sociétés dans le but d'atteindre des objectifs politiques, religieux ou idéologiques.

- **BITD** : Acronyme pour « base industrielle et technologique de défense ». Ce terme désigne l'ensemble des industries nationales d'un pays prenant part aux activités de défense.

C

- **Capacité de projection** : ensemble des moyens qui permettent d'acheminer une force militaire, parfois avec un préavis très court, loin de son lieu habituel de stationnement, pour exécuter, aussi longtemps que nécessaire, une mission.
- **Capacité militaire** : potentiel militaire évalué sur le plan qualitatif et quantitatif.
- **Capacité opérationnelle** : puissance militaire disponible pour réaliser une mission déterminée.
- **Centre de planification et de conduite des opérations** : organisme assurant en permanence au profit du Chef d'état-major des armées (CEMA), notamment pour la prévention et le traitement des crises, la conduite générale des actions militaires décidées par le gouvernement.
- **Communication opérationnelle** : communication aux acteurs concernés d'informations relatives à une opération ou à un exercice destinées à leur en faire comprendre la finalité ou la portée et à en donner l'image souhaitée.
- **Conduite des opérations** : art de diriger, de coordonner, de contrôler et d'ajuster les actions des forces pour atteindre les objectifs fixés.
- **Conflit asymétrique** : type de conflit dans lequel il y a disparité totale d'ordre et de nature des buts de guerre, des moyens et des manières d'agir. Le terrorisme transnational illustre particulièrement bien l'asymétrie, dans ses modes d'action à l'encontre d'États souverains ou d'organisations internationales.
- **Connaissance/anticipation** : fonction stratégique couvrant cinq domaines :
 - renseignement ;
 - connaissance des zones d'opérations potentielles ;
 - action diplomatique ;
 - analyse prospective ;
 - maîtrise de l'information.
- **Contrôleur aérien avancé** : tantôt appelés « J-TAC » pour *Joint Terminal Attack Controller*, « FAC » pour *Forward Air Controller*, ou encore « TAC-P » pour *Tactical Air Control Party*, suivant leur spécialité, leur armée et leur pays d'appartenance, les contrôleurs aériens avancés ont pour mission en tous temps et tous lieux, y compris sur le front et sous le feu, de permettre l'engagement d'un appui avancé par le biais d'un vecteur aérien. Au plus près des lignes de front et parfois même en territoires hostiles, ils sont les yeux indispensables à la mise en action des outils

militaires de la « troisième dimension » qui regroupent les appuis aériens et d'artillerie.

- **Commandement des opérations spéciales (COS)** : le Commandement des opérations spéciales a été créé en juin 1992 à la suite des opérations conduites pendant la guerre du Golfe. Placé sous les ordres du Chef d'état-major des armées (CEMA), il a trois objectifs majeurs :
 - planifier, préparer et conduire les opérations spéciales,
 - fédérer les unités spéciales des trois armées afin d'obtenir une synergie et une meilleure cohérence,
 - adapter et améliorer les capacités des unités spéciales en coordination avec les autorités organiques.
- **Contrat opérationnel** : contrat qui stipule ce que les armées doivent être capables de faire en permanence et de manière ponctuelle.
- **Cyberattaque** : ensemble coordonné d'actions menées dans le cyberspace qui visent des informations ou les systèmes qui les traitent, en portant atteinte à leur disponibilité, à leur intégrité ou à leur confidentialité. Une cyberattaque peut être ponctuelle ou s'inscrire dans la durée.
- **Cyberdéfense** : ensemble des moyens mis en place par un État pour défendre dans le cyberspace les systèmes d'information jugés d'importance vitale, qui contribuent à assurer la cybersécurité. La cyberdéfense met notamment en œuvre la lutte informatique défensive et la lutte informatique offensive.
- **Cyberspace** : espace constitué par les infrastructures interconnectées relevant des technologies de l'information, notamment l'internet, et par les données qui y sont traitées. On trouve aussi le terme « cybermonde », parfois utilisé dans ce sens.
- **Cybersécurité** : état d'un système d'information qui résiste aux cyberattaques et aux pannes accidentelles survenant dans le cyberspace. La cybersécurité est assurée par la cyberprotection ainsi que, dans le cas d'un État, par la cyberdéfense.

D

- **Défense aérienne** : ensemble des mesures conçues pour supprimer ou réduire l'efficacité d'une action aérienne hostile.
- **Défense NRBC** : type de défense ayant pour but de participer à la prévention d'incidents NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques), d'assurer la protection des forces suite à un incident de cette nature et de mettre en place les actions nécessaires pour un retour à une situation de risque acceptable.
- **Déploiement préventif** : mise en place de forces opérationnelles dans une zone géographique donnée afin de prévenir une crise ou un conflit.
- **Déploiement stratégique** : ensemble des mesures permettant la mise sur pied de guerre des forces armées, créant des dispositifs de campagne et parachevant les préparatifs immédiats de l'entrée en guerre.

- **Dissuasion nucléaire** : dissuasion exercée pour la défense des intérêts vitaux de la France par la menace de provoquer, par l'emploi de tout ou partie de ses armes nucléaires, des dommages de toute nature, hors de proportion avec l'enjeu des intérêts mis en cause et, de ce fait, inacceptables pour tout adversaire qui voudrait leur porter atteinte.
- Fonction stratégique, la dissuasion nucléaire reste la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France vis-à-vis de toute agression. La doctrine nucléaire reste celle du non-emploi. La capacité nucléaire française est constituée de :
 - missiles balistiques qui équipent les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) ;
 - missiles aérodynamiques (ASMPA pour air-sol moyenne portée amélioré) pour la composante aéroportée dont font partie des avions de l'armée de l'Air et de l'aviation navale.
- **Doctrine d'emploi des forces** : principes fondamentaux selon lesquels les forces doivent agir et être coordonnées dans les différents types d'opérations pour remplir avec succès les missions qui leur sont confiées.
- **Drone** : engin mobile terrestre, aérien ou naval, sans équipage embarqué, programmé ou télécommandé, et qui peut être réutilisé. Les drones militaires sont équipés de systèmes d'armes ou de collecte d'informations.

E

- **Engagement militaire** : en langage opérationnel, mise en œuvre des moyens militaires sur un théâtre pour contribuer au règlement d'une situation. Aussi appelé : **engagement des forces**.
- **Engin explosif improvisé** ou **EI** (*Improvised Explosive Device* ou IED en anglais) : dispositif mis en place ou réalisé de façon improvisé qui contient des produits chimiques destructeurs, mortels, nuisibles pyrotechniques ou incendiaires. Il est utilisé pour détruire, neutraliser, harceler ou détourner l'attention.
- **Entraînement opérationnel** : processus destiné à créer, entretenir ou améliorer l'aptitude opérationnelle. La préparation opérationnelle recouvre entraînement, exercices et évaluation.
- **Entrée en premier** : l'entrée en premier consiste à projeter des éléments sur un théâtre sans pouvoir y être accueilli par une force amie ou alliée afin de faciliter l'arrivée d'un 2e échelon de forces chargé de l'action principale.
 - [Ensemble des opérations interarmées de projection de force et de puissance, sur, à proximité ou au-dessus d'un territoire étranger ou occupé, de durée limitée, face à une opposition armée plus ou moins marquée ou dans une zone difficile d'accès, avec ou sans accord préalable des autorités locales. Cette action vise à sécuriser une zone d'intérêt en milieu non permissif afin d'établir un dispositif à partir duquel des forces plus nombreuses peuvent opérer pour mener à terme des actions ultérieures.]

- **Environnement non-permissif** : environnement dans lequel les forces amies s'attendent à rencontrer de l'obstruction ou de l'interférence dans le cadre de leurs opérations.
- **EPM** : espace ne ressortissant à aucune souveraineté nationale et qui, dans l'intérêt commun, fait l'objet d'une réglementation internationale. Le cyberspace, l'espace extra-atmosphérique, l'espace aérien international et l'espace maritime international sont des espaces publics mondiaux.

F

- **FÉLIN** : le système FÉLIN (Fantassin à Équipements et Liaisons INtégrés) est un équipement destiné aux fantassins de l'armée de Terre. Protection, mobilité, observation, communication, autonomie sont les mots-clés de l'équipement de ce cyber-soldat.
- **Force de présence** : force militaire déployée en permanence par un État dans les zones maritimes ou sur le territoire d'un autre État, conformément à un accord conclu entre eux. Une force de présence assure des missions de veille et de renseignement ainsi que l'accueil et l'entraînement des forces d'intervention.
- **Force de souveraineté** : force militaire stationnée dans les départements et les collectivités d'outre-mer (Martinique, Guyane, Réunion, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie), qui assure des missions de protection ou d'intervention dans les zones de responsabilité permanente confiées aux commandements supérieurs interarmées.
- **Force opérationnelle terrestre (FOT)** : la FOT dont les effectifs doivent passer de 66 000 à 77 000 hommes, est projetable en tout temps et tout lieu (donc déployable à l'extérieur comme sur le territoire national).
- **Force prépositionnée** : force déployée dans un but de prévention des crises. Elle peut être permanente - dans ce cas, elle est appelée **force de présence** - ou temporaire. À noter que les forces sous mandat international n'entrent pas dans cette catégorie.
- **Force projetable** : force capable d'intervenir rapidement loin de son lieu habituel de stationnement.
- **Frappe d'opportunité** : lorsqu'un RAFALE patrouille dans le cadre d'une mission de surveillance, par exemple, et qu'il trouve sous le nez de son avion de combat une cible ennemie, il peut larguer une bombe. On parle alors de « frappe d'opportunité », à distinguer des frappes « délibérées », c'est-à-dire prévues à l'avance.
- **Frappe dans la profondeur** :
 - Au niveau stratégique, action de force qui vise les points décisifs et les centres de gravité de niveau stratégique. Ces actions visent à obtenir un effet politique direct sur un adversaire. Les cibles visées ici ont un lien immédiat avec l'objectif politique poursuivi et l'état final recherché. Ces attaques sont de nature à avoir un impact majeur sur la volonté de l'adversaire et sa capacité à poursuivre son action.

- Au niveau opératif, action de force qui recherche la neutralisation ou la destruction de la cohérence du dispositif adverse, qu'il soit aérien ou terrestre, le cloisonnement du terrain, l'isolement des unités, ainsi que l'affaiblissement des points décisifs et du centre de gravité.
- **FREMM** : les Frégates multi-missions (FREMM) constituent l'ossature principale de la force navale dans les différents domaines de lutte à la mer et remplaceront la plupart des frégates anciennes. Elles mettent en œuvre des capacités antinavires (missiles mer-mer), des moyens d'autodéfense contre les sous-marins (torpilles MU 90), ainsi que des capacités d'autodéfense anti-aérienne (missiles ASTER 15) et une capacité de frappe dans la profondeur (missiles de croisière navals) pour la version Anti sous-marine (ASM) ou de défense aérienne pour la version à capacité de défense aérienne renforcée (missiles Aster 15 et 30). Ces frégates embarquent l'hélicoptère NH90 NFH Caïman Marine.
- **FTI** : le programme de la Frégate de taille intermédiaire (FTI) répond au besoin d'une flotte de quinze frégates de premier rang et permet à la Marine nationale d'évoluer en zone de crise, comme le recommande le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013.
- **Furtivité** : caractéristique d'un engin terrestre, aérien ou naval, dont la signature est rendue difficilement détectable.

G

- **Garde nationale** : ensemble des femmes et des hommes volontaires qui décident, en parallèle de leur vie civile, de s'engager dans la réserve opérationnelle au service de la protection des Français.
 - La Garde nationale répond à plusieurs objectifs :
 - accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français,
 - apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse.
 - favoriser l'union nationale et l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.
- **GRIFFON** : le GRIFFON est un Véhicule blindé multi-rôles (VBMR) destiné à remplacer les Véhicules de l'avant-blindé (VAB). Il s'agit d'un véhicule blindé 6x6 d'environ 25 tonnes équipé d'un tourelleau téléopéré. Il se déclinera en plusieurs versions (transport de troupes, poste de commandement, observation pour l'artillerie et évacuation sanitaire). Tout comme le **JAGUAR**, le GRIFFON est l'une des composantes du programme **SCORPION**. À l'horizon 2025, 936 GRIFFON auront été livrés aux armées françaises (plus spécifiquement à l'armée de Terre).
- **Groupe tactique interarmes (GTIA)** : rassemblement coordonné autour d'un régiment noyau des différentes armes de l'armée de Terre (infanterie, artillerie, cavalerie, génie), permettant de conjuguer des savoir-faire et des missions multiples pour atteindre un objectif tactique défini. Un GTIA est en général une unité temporaire, constituée pour

accomplir une mission - ou plusieurs missions - pendant une période déterminée.

- **Guépard (dispositif)** : capacités terrestres françaises d'urgence.

H

- **HK 416 F** : c'est le nouveau fusil d'assaut de l'armée de Terre venant remplacer le FAMAS. 93 080 HK doivent être progressivement livrés aux unités entre 2017 et 2028. Il existe une version standard pour les unités combattant en dehors des véhicules et une plus courte pour ceux qui sont embarqués. Le HK 416 F est une arme très précise, robuste, fiable, facile d'emploi et interopérable.

I

- **Interallié** : qualificatif employé pour désigner des forces ou des organismes comportant deux alliés au moins.
- **Interarmées** : qualificatif employé pour décrire des activités, opérations et organisations, auxquelles participent des éléments d'au moins deux armées.
- **Intérêts stratégiques** : intérêts, souvent communs aux États occidentaux, participant du maintien de la paix sur le continent européen et dans les zones qui le bordent à l'est et au sud, et de la stabilité et de la sécurité des espaces essentiels à l'activité économique du pays et à la liberté des échanges et des communications.
- **Intérêts vitaux** : pour un pays, intérêts contribuant à l'intégrité du territoire national et de ses approches, au libre exercice de la souveraineté nationale et à la protection de la population.
- **Interopérabilité** : capacité de plusieurs systèmes, unités ou organismes à opérer ensemble grâce à la compatibilité de leurs organisations, doctrines, procédures, équipements et relations respectives.
- **Intervention** :
 - Fonction stratégique qui vise à acheminer et déployer des capacités d'un point à un autre, hors de métropole, qui se décline en projection extérieure et projection intérieure et peut prendre la forme d'une projection de forces ou de puissance.
 - Dans le domaine des opérations militaires, phase initiale d'une opération, au cours de laquelle une force est engagée pour résoudre en priorité les volets militaire et sécuritaire d'une crise et qui vise la défaite militaire de l'adversaire, l'arrêt des combats ou l'abaissement du niveau de violence.

J

- **JAGUAR** : l'engin blindé de reconnaissance et de combat (EBRC), appelé JAGUAR, est un engin 6x6 d'environ 25 tonnes, destiné à remplacer les chars légers AMX10RC et Sagaie, ainsi que les VAB (Véhicules de l'avant-blindé) équipés des missiles HOT (missiles antichars à guidage optique et

à vitesse subsonique haute destinés à être tirés à partir d'un véhicule terrestre ou d'un hélicoptère). C'est un engin de combat et de reconnaissance pour les brigades multi-rôles et légères.

- Il sera équipé du canon de 40 mm télescopé réalisé en coopération franco-britannique, du missile moyenne portée MMP et d'un tourelleau téléopéré.
- Tout comme le **GRIFFON**, le JAGUAR est l'une des composantes du programme **SCORPION**.
- À l'horizon 2025, 150 GRIFFON auront été livrés aux armées françaises (plus spécifiquement à l'armée de Terre).

L

- **Livre blanc** : un Livre blanc fixe la stratégie française de défense et de sécurité nationale, et précise notamment son articulation avec la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne et avec l'Alliance Atlantique, et les capacités requises pour la mettre en œuvre dans les quinze à vingt ans à venir. Le dernier Livre blanc date de 2013 et se rapportait à la loi de programmation militaire 2014-2019.
- **Logistique** : ensemble des activités qui visent, en toutes circonstances, à donner aux forces armées au moment et à l'endroit voulus, en quantité et en qualité nécessaires, les moyens de vivre, de combattre et de durer.
- **Loi de programmation militaire** : une Loi de programmation militaire (LPM) fixe sur un horizon de plusieurs années les priorités opérationnelles, les choix majeurs en matière d'équipements, ou d'effectifs. Elles traduisent dans la durée l'engagement de la Nation en faveur de sa défense.
- **Lutte informatique** : ensemble des actions de protection, de surveillance, de réaction rapide et d'action offensive menées dans le cyberspace, par tous les moyens disponibles, et portant sur les systèmes civils ou militaires utilisant l'informatique, d'une part, les logiciels, les données ou les matériels d'autre part.
- **Lutte informatique défensive** : ensemble coordonné d'actions menées par un État, qui consiste à détecter, à analyser et à prévenir des cyberattaques, et à y réagir le cas échéant.
- **Lutte informatique offensive** : ensemble coordonné d'actions menées dans le cyberspace par un État contre des systèmes d'information ou de données pour les perturber, les modifier, les dégrader ou les détruire.

M

- **Maîtrise des armements** : elle a pour finalité d'assurer la paix et la sécurité par la confiance et repose sur une participation active et volontaire des États à des mesures visant à la limitation des potentiels militaires et à l'échange régulier d'informations sur leur évolution. Elle doit aussi permettre d'éviter l'émergence de potentiels militaires dangereux pour la sécurité régionale ou internationale.

- **Menace** : possibilité d'agression envers les intérêts d'un État concrétisée par une capacité et une volonté de nuire.
- **Mise sur pied opérationnelle** : regroupement des effectifs, des équipements et des moyens logistiques nécessaires à une opération, suivi de l'entraînement adapté des unités ainsi constituées. La mise sur pied opérationnelle précède généralement la **montée en puissance opérationnelle**.
- **Missions intérieures (MISSINT)** : ensemble d'engagements placés sous le commandement opérationnel du Chef d'état-major des armées (CEMA) et menés sur le territoire national par les armées dans les milieux terrestre, aérien et maritime.
- **Montée en puissance opérationnelle** : ensemble planifié de mesures visant à assurer progressivement, dans des délais déterminés, l'adéquation des moyens à une mission. La phase de montée en puissance opérationnelle suit celle de **mise sur pied opérationnelle**.
- **MRTT** : le programme MRTT d'avion multi-rôles de ravitaillement en vol et de transport est destiné à remplacer les composantes actuelles de ravitaillement en vol (C-135 FR et KC-135 R) et de transport stratégique de personnel et de fret (flotte Airbus de l'armée de l'Air) par un parc unique d'avions gros porteurs polyvalents. Polyvalent, le MRTT assure une large gamme de missions : ravitaillement en vol des aéronefs (RAFALE, MIRAGE 2000, aéronefs étrangers, etc.), transport de passagers et de fret, évacuation sanitaire de blessés. Le MRTT est également un acteur essentiel de la composante aéroportée de la dissuasion.
- **Mutualisation interarmées** : mise en commun de moyens, de procédures et de techniques de différentes armées d'un même État, en vue d'optimiser l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

N

- **Nation cadre** : État qui, s'étant porté volontaire, reçoit le mandat politique ou militaire d'assumer, au niveau stratégique, opératif ou tactique la responsabilité du commandement. Il fournit la structure de commandement du niveau considéré et, en principe, le plus important volume de forces au regard de celles engagées.
- **Neutralisation d'engins explosifs** : ensemble des opérations consistant à détecter et à identifier des engins explosifs ou des munitions, à évaluer le danger qu'ils représentent puis à les mettre hors d'état de fonctionner, avant de les enlever et de les éliminer. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « neutralisation, enlèvement et destruction d'engins explosifs (NEDEX) ».
- **Niveau opératif** : niveau supérieur du commandement militaire projeté sur un théâtre ou responsable d'une zone géographique. Ses objectifs militaires sont fixés par le commandant stratégique. Il doit contribuer à la réalisation de l'état final recherché, en planifiant, conduisant et soutenant des opérations. Le niveau opératif est interarmées.

- **Niveau stratégique** : niveau de direction politique et de commandement militaire auquel un État ou un groupe d'États fixe des objectifs nationaux ou multinationaux de sécurité et fournit des ressources nationales interministérielles, notamment militaires, en vue de leur déploiement sur différents théâtres.
- **Niveau tactique** : niveau subordonné de commandement militaire projeté sur un théâtre ou une zone d'opération, auquel des actions sont planifiées et exécutées pour atteindre des objectifs militaires de théâtre et contribuer à la réalisation de l'état final recherché avec des moyens affectés au sein de chaque composante.
- **NRBC** : acronyme pour parler des risques/armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.
- **Numérisation** : adaptation des possibilités techniques offertes par les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et leur mise en œuvre coordonnée en vue d'optimiser l'efficacité globale des forces, en particulier dans les domaines de la prise de décision, de l'exécution de la manœuvre et du traitement de l'information.

○

- **Opérateur d'importance vitale (OIV)** : personne morale publique ou privée qui gère ou utilise des établissements ou des ouvrages dont la destruction ou même l'indisponibilité limiteraient gravement le potentiel militaire, la force économique, la sécurité, voire la capacité de survie d'un État, ou mettraient en danger sa population.
- **Opération clandestine** : opération liée au renseignement, à la contre-ingérence et à d'autres activités similaires, organisée ou conduite de façon à en assurer le secret ou la dissimulation.
- **Opération extérieure (OPEX)** : les opérations extérieures sont les « interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national » et des zones de souveraineté nationale. La décision d'engagement des armées est prise par le Président de la République en Conseil de défense sur le fondement des prérogatives qu'il tient de l'article 15 de la Constitution du 4 octobre 1958 et de l'article 5, alinéa 2, qui fait de lui le « garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités ».
- **Opération interalliée** : opération menée par des forces appartenant à plusieurs États membres de l'OTAN et agissant en commun pour réaliser une mission unique.
- **Opération interarmées** : opération mettant en œuvre des forces de plusieurs composantes provenant d'un même état et agissant en commun pour réaliser une mission unique.
- **Opération militaire d'influence** (*Psychological operation* ou PSYOPS en anglais) : ensemble des activités dont l'objet est d'obtenir un effet sur les comportements d'individus, de groupes ou d'organisations (cibles) afin de contribuer à l'atteinte des objectifs politiques et militaires. Elle se caractérise par la volonté de l'action efficace sur autrui par des moyens

qui ne font pas nécessairement appel à l'usage de la force ou à l'exercice de l'autorité.

- **Opérations spéciales** : opérations militaires ciblées, discrètes mais non clandestines, visant à atteindre des objectifs de nature stratégique. Commandées par le Chef d'état-major des armées (CEMA), elles sont planifiées et conduites par le **Commandement des opérations spéciales (COS)**.

P

- **Pax** : ce terme, qui veut dire paix en latin, est l'unité de mesure des effectifs. Il vient de l'abréviation du mot *passenger*, passager en anglais. « 250 pax » signifie ainsi 250 personnes.
- **Point d'importance vitale (PIV)** : tout établissement, installation ou ouvrage concourant à la réalisation des activités vitales.
- **Posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM)** : ce dispositif contribue de manière permanente à la défense maritime du territoire, ainsi qu'au volet maritime du plan Vigipirate, dans un contexte où la menace en mer ou venant de la mer, doit faire l'objet de la plus grande attention. Les bâtiments d'alerte PPSM assurent également des missions relevant davantage de l'action de l'État en mer comme la police des pêches, la lutte contre les pollutions, la lutte contre les trafics illicites et enfin la recherche et le sauvetage en mer (plus d'une personne secourue en moyenne par jour).
- **Posture permanente de sûreté (PPS)** : ensemble des dispositions permanentes prises pour mettre le pays, en toutes circonstances, à l'abri d'une agression, même limitée, contre son territoire et ses intérêts immédiats.
- **Posture permanente de sûreté aérienne (PPSA)** : la Posture permanente de sûreté (PPS) aérienne est une des missions permanentes de l'armée de l'Air confiée au Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA).
- Un millier de personnes œuvrent 7j/7, 24h/24 pour cette mission qui garantit la souveraineté de l'espace aérien national. Grâce à ce dispositif localisé sur différentes bases aériennes, des interventions sont possibles en quelques minutes sur l'ensemble du territoire national où transitent quotidiennement 11 000 aéronefs.
- **Prévention** : fonction stratégique qui vise à éviter l'apparition, le développement ou la résurgence d'une crise par la mise en œuvre de mesures de tous ordres (diplomatique, économique, militaire, juridique, etc.).
 - D'un point de vue militaire, elle repose sur :
 - des services de renseignements disposant de moyens humains et techniques (interception des télécommunications et satellites d'observation) ;

- des dispositifs de coopération militaire pour aider les pays avec lesquels la France a des accords à se doter de moyens autonomes de résolution des conflits ;
 - des forces prépositionnées à l'extérieur des frontières permettant d'intervenir le plus rapidement possible.
- **Prévention des conflits** : opération de soutien de la paix qui recourt à des moyens complémentaires diplomatiques, civils et, au besoin, militaires, dont le but est de surveiller et d'identifier les causes de conflits et de prendre des mesures en temps utile pour empêcher l'apparition, l'escalade ou la reprise des hostilités.
- **Projection** : acheminement, par voie aérienne, maritime ou terrestre, d'une force militaire loin de son lieu habituel de stationnement.
- **Projection de forces** : type de projection qui comprend l'envoi de troupes au sol sur un théâtre d'opération. Elle suppose le déploiement et l'emploi d'unités sur le terrain avec des moyens de commandement, de combat et de soutien adaptés.
- **Projection de forces et de puissance** : si les actions de préventions n'ont pu empêcher le déclenchement d'une crise, il peut être nécessaire d'intervenir. L'engagement peut varier de la simple présence, à la démonstration de force avec des actions de rétorsions avec des armes modernes tirées à grande distance.
 - La France se dote de forces d'intervention projetables à plusieurs milliers de kilomètres dans un bref délai, ainsi que des moyens pour les soutenir dans la durée.
- **Projection de puissance** : type de projection qui repose sur l'emploi de systèmes de forces appropriés sans déploiement de troupes au sol sur un théâtre d'opération, hormis éventuellement des forces spéciales.
- **Projet de loi de finances (PLF)** : chaque année, le gouvernement présente à l'automne le projet de budget de la France pour l'année suivante qui rassemble, dans un document unique, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État. C'est le Projet de loi de finances (PLF) qui propose la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État selon un équilibre économique et financier déterminé. Il est examiné par le Parlement puis voté dans un délai maximum de 70 jours après son dépôt.
- **Prolifération** : diffusion géographique de plus en plus large d'éléments sensibles, notamment d'armes de destruction massive.
- **Protection** : fonction stratégique visant, en permanence, à prévenir ou à réprimer l'exercice d'un chantage, de représailles ou d'agressions limitées contre le territoire ou les populations, notamment en cas de risque résultant de crises internationales dans lesquelles la France serait directement ou indirectement impliquée.
 - Cette fonction se traduit en particulier par l'action permanente de sécurité des forces de gendarmerie (surveillance, neutralisation...), la posture permanente de sauvegarde maritime et la posture permanente de sûreté aérienne (assistance aux aéronefs, détection et intervention...).

R

- **RAFALE** : le RAFALE est un appareil totalement polyvalent, capable d'effectuer toutes les missions dévolues à un avion de chasse : dissuasion nucléaire, pénétration et attaque au sol par tous les temps, attaque à la mer, défense et supériorité aérienne, intervention à long rayon d'action avec ravitaillement en vol, reconnaissance tactique et stratégique. Le RAFALE est aussi un appareil omnirôle : il peut, au cours du même vol, assurer différents types de missions, par exemple l'attaque au sol et la défense aérienne. Enfin, c'est le premier appareil conçu dès l'origine pour opérer aussi bien à partir d'une base terrestre que depuis un porte-avions. Il est mis en œuvre par l'armée de l'Air et la Marine nationale.
- **Recherche et sauvetage** (*Search and rescue* en anglais) : mise en œuvre d'aéronefs, d'embarcations de surface, de sous-marins, d'équipes de sauvetage et d'équipements spécialisés pour rechercher et secourir le personnel en détresse sur terre (SATER) ou sur mer (SAMAR, SECMAR).
- **Renseignement d'intérêt militaire (RIM)** : renseignement qui a ou peut avoir des conséquences sur les forces et les intérêts nationaux.
- **Renseignement humain (ROHUM)** : catégorie de renseignement produit uniquement à partir d'informations recueillies par des capteurs humains auprès de sources humaines ou par l'observation directe.
- **Réservistes opérationnels** : membres de la réserve opérationnelle composée
 - d'une réserve opérationnelle de premier niveau (RO1), regroupant les citoyens français volontaires, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire et
 - d'une réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) constituée de tous les ex-militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité durant les cinq ans suivant leur départ des forces armées.
Depuis le 13 octobre 2016, tous les réservistes opérationnels de premier niveau (RO1) font partie de la **Garde nationale**.
- **Résilience** : volonté et capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeures, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement, ou à tout le moins dans un mode socialement acceptable. Elle concerne non seulement les pouvoirs publics, mais encore les acteurs économiques et la société civile tout entière.
- **Retour d'expérience (RETEX)** : processus continu, systématique et itératif de recueil, d'analyse, d'exploitation, de suivi et de contrôle des informations issues d'une opération ou d'un exercice afin de proposer des solutions aux déficiences constatées ou de pérenniser les expériences positives.
- **Revue stratégique** : la Revue stratégique est destinée à fixer le cadre stratégique de l'élaboration de la Loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025, qui doit porter l'effort de défense français à 2 % du PIB à l'horizon 2025. Elle tire les leçons de l'évolution, depuis le Livre blanc de

2013, d'un contexte stratégique instable et imprévisible, marqué par une menace terroriste durablement élevée, la simultanéité des crises, l'affirmation militaire de puissances établies ou émergentes, l'affaiblissement des cadres multilatéraux et l'accélération des bouleversements technologiques. La Revue examine dans ce contexte les intérêts de la France, son ambition pour sa défense et en déduit les aptitudes prioritairement requises pour nos armées.

S

- **Sauvegarde maritime** : la notion de sauvegarde maritime qualifie l'ensemble des missions, civiles et militaires, qui visent à assurer la protection et la sécurité des approches maritimes d'un territoire national.
 - Ces missions s'adressent aussi bien :
 - aux risques traditionnels liés aux activités maritimes : secours et sauvetage en mer, lutte contre les pollutions marines, police de la navigation, surveillance des pêches
 - qu'aux luttes contre les activités illicites sur mer : terrorisme, piraterie, narcotrafic, migration clandestine par mer...
- **SCORPION** : le programme SCORPION renouvellera les capacités du combat de contact autour de deux véhicules blindés **GRIFFON** et **JAGUAR** et d'un unique système d'information et de communication qui permet la mise en réseau de tous les acteurs du combat terrestre. Il intègre également l'acquisition de véhicules blindés multi-rôles légers, la rénovation du char LECLERC et des systèmes modernes d'entraînement au combat exploitant la simulation et la réalité virtuelle. Ce projet a pour but de moderniser les capacités de combat médianes du Groupement tactique interarmes (GTIA) en rénovant certains matériels, ou en développant d'autres, et en améliorant le commandement grâce à de nouveaux moyens d'information.
- **Sentinelle** : l'opération *Sentinelle* est une opération de l'armée française déployée au lendemain des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015, pour faire face à la menace terroriste et protéger les « points » sensibles du territoire. Elle est renforcée lors des attaques du 13 novembre 2015 en Île-de-France.
- **Simulation opérationnelle** : mise en œuvre dynamique d'un ou de plusieurs modèles, c'est-à-dire de représentations de tout ou partie d'un système, en appui à l'engagement des forces, dans le but :
 - de faciliter l'élaboration et la validation des concepts, doctrines et organisations ;
 - d'augmenter les capacités d'entraînement des forces ;
 - d'apporter une aide à la résolution ou à l'analyse de problématiques complexes.
- **SNA (ou sous-marins nucléaires d'attaque)** : sous-marins à propulsion nucléaire, ils sont une composante essentielle des forces sous-marines à

vocation stratégique. Contrairement aux SNLE (*voir ci-dessous*) qui ont pour seule mission la dissuasion nucléaire, les SNA sont destinés à des missions de protection, de renseignement et de projection de puissance.

- **SNLE (ou sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) :** cachés dans l'océan, indétectables, dotés de 16 missiles portant chacun plusieurs têtes nucléaires, les 4 SNLE français patrouillent successivement pour assurer la permanence à la mer de la dissuasion nucléaire. Ils sont regroupés au sein de la Force océanique stratégique (FOST).
 - La présence permanente d'un SNLE en patrouille, de deux si nécessaire, garantit à chaque instant la possibilité d'exécuter une frappe nucléaire qui serait ordonnée par le Président de la République.
- **Société militaire privé (SMP) :** société commerciale privée qui, dans le cadre d'opérations militaires, propose des prestations d'aide, de conseil et de soutien aux forces armées.
- **Soutien :** combinaison et organisation des différentes activités mises en place au profit des forces engagées afin de leur permettre de se déployer, vivre, agir, combattre, se mettre en condition et durer.
- **Soutiens interarmées :** le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2013 et le processus dit de « Révision générale des politiques publiques » (RGPP) ont conduit à mettre en place une nouvelle architecture de soutiens interarmées au niveau local, avec notamment, la constitution progressive de bases de défense.
- **Stratégie :** dans le domaine des relations internationales, art, pour d'un État, de coordonner l'action de ses forces politiques, économiques, sociales et militaires dans le but d'atteindre, par la persuasion ou la force, un objectif déterminé.
- **Système d'information et de communication (SIC) :** système intégré d'appui au commandement destiné à fournir dans les délais requis aux autorités et à leur état-major les données nécessaires à la planification, à la conduite et au contrôle de leurs activités. Le SIC intègre le personnel, les équipements, l'organisation, les procédures, les liaisons et les éléments de doctrine.

T

- **Théâtre d'opération :** un théâtre d'opération ou encore théâtre des opérations est, en stratégie militaire, une zone géographique délimitée où se déroule un conflit armé impliquant au moins deux adversaires. Le terme n'est pas utilisé pour une guerre qui a lieu dans une seule région du globe.
- **Tir fratricide :** tir létal qu'une force effectue à l'encontre de son propre camp ou de ses alliés.

Z

- **Zone tampon** : dans le contexte du maintien de la paix, zone neutre entre les lignes avant des forces opposées créée par le repli des deux parties hostiles et à l'intérieur de laquelle elles ont accepté de ne pas déployer de forces ni de conduire des activités militaires. Elle peut être mise sous le contrôle d'une force de maintien de la paix ou d'observation.